

**Un parent délégué de classe** représente tous les parents d'élèves dans les conseils de la classe concernée. Trois conseils de classe ont lieu pendant l'année. Chaque classe possède 4 représentants de parents délégués (2 titulaires et 2 suppléants). Deux d'entre eux seront présents au conseil de classe à la suite duquel un compte-rendu sera rédigé. Il consiste à transmettre les informations délivrées par les professeurs concernant la classe. Le parent délégué de classe n'est jamais livré à lui-même. A la rentrée, un parent délégué de niveau est nommé pour encadrer les parents délégués du niveau dont il s'occupe. Ce parent délégué de niveau est un parent qui a été lui-même parent délégué de classe. Il peut donc faire bénéficier de son expérience aux nouveaux parents délégués de classe. Il organise notamment une réunion d'information de rentrée avec ses parents délégués.